

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**librairie.foretnature.be**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**foretnature.be**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **foretnature.be**

# LES FORESTIERS SONNENT L'ALERTE

Ce 5 décembre, les forestiers de la Division de la Nature et des Forêts ainsi que le Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois s'étaient donné rendez-vous à Jambes pour exprimer leurs inquiétudes et revendications (voir à ce sujet, notre article dans FW n° 55-56). C'est un cortège joyeux de plus de 400 personnes qui a déambulé l'espace d'une matinée dans les rues de Jambes.

Pour rappel, les revendications s'attachaient exclusivement aux recrutements des personnes manquant au cadre prévu et à l'élargissement de celui-ci compte-tenu de la multiplication des tâches incombant à ces services depuis quelques années. Sur les 859 emplois prévus actuellement au cadre, 322 sont manquants ou imparfaitement occupés. Ce cadre devrait, selon les revendications, être porté à 1 082 personnes. Les départs (fin de carrière, fin de contrat), eux-mêmes, ne sont pas compensés depuis plusieurs années. Ainsi de 1999 à 2002, 110 personnes ont quitté la DNF et seules 56 personnes ont été engagées pour les remplacer.

Suite à cette manifestation, les Ministres Michel et Happart, respectivement responsables de la fonction publique et des forêts ont émis un communiqué de presse commun que nous vous livrons ici.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Namur, le 5 décembre 2002.

Les forestiers de la Région wallonne entendus par les Ministres Charles Michel et José Happart.

Charles Michel et José Happart défendront l'engagement de 140 personnes supplémentaires devant le Gouvernement wallon.

Les Ministres Charles Michel et José Happart sont conscients de l'importance que jouent les agents de la Division de la Nature et des Forêt de la Région wallonne, par rapport à des missions nouvelles (dont celles liées à NATURA 2000), à l'entretien des forêts produisant des bois de qualité (impact sur les finances communales), au développement économique (notamment avec la filière bois), aux différentes maladies des essences forestières, à l'aspect social de la forêt et aux mesures liées au développement durable.

Les Ministres confirment que le plan de recrutement de 36 agents est en phase de finalisation. Par ailleurs, ils défendront, au plus tôt, au Gouvernement wallon, la mise en place d'un mécanisme de recrutement et d'engagement de 140 personnes supplémentaires, qui sera structuré comme suit :

1. Toutes les personnes, figurant dans les réserves de recrutement du SELOR, et qui correspondent au profil des préposés forestiers (agents de niveau 2) seront consultés afin de pouvoir entrer en fonction sous contrat à durée indéterminée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003 ( $\pm$  30 personnes).

2. Dans le plan de recrutement qui sera débattu au Gouvernement dans le courant du mois de janvier 2003, les Ministres défendront le principe de prévoir le recrutement de 70 préposés forestiers. Cette mesure permettra aux lauréats engagés au 1<sup>er</sup> janvier de devenir agents statutaires et les Ministres s'engagent à ce que ces personnes devenant statutaires soient elles-mêmes remplacées par des agents contractuels. L'ensemble de ce mécanisme permet ainsi d'amener 100 préposés forestiers supplémentaires pour la gestion des forêts appartenant aux pouvoirs publics wallons.
3. Dès le mois de janvier 2003, le Ministre de la Fonction publique demandera au SELOR d'organiser un concours de recrutement spécifique aux préposés forestiers.
4. Dans le plan de recrutement qui sera débattu au Gouvernement dans le courant de janvier 2003, les Ministres s'engagent à défendre le recrutement de 15 agents administratifs de niveau 2 pour les Cantonnements des Eaux et Forêts.
5. En ce qui concerne les ouvriers forestiers domaniaux (agents de niveau 4 travaillant dans les forêts appartenant à la Région wallonne), les Ministres s'engagent à ce que le besoin de 175 personnes soit rencontré en permanence et, à cet effet, il sera procédé à l'engagement d'environ 25 personnes dans les plus brefs délais.

Étant donné que, parmi les ouvriers forestiers domaniaux actuellement en place, très peu sont lauréats des concours du SELOR, les Ministres ne souhaitent pas défendre maintenant l'idée qu'ils puissent devenir agents statutaires, parce que si tel était le cas, tous ceux qui ne sont pas lauréats risqueraient d'être licenciés. Néanmoins, les Ministres se sont engagés à rechercher des solutions qui devront être négociées avec les organisations syndicales.

